

# UNION EUROPÉENNE ET DROITS DE L'HOMME

"Géant économique mais nain politique", l'Union européenne est une entité difficile à appréhender. Les grandes déclarations de principe en faveur de la promotion des droits de l'Homme se succèdent, mais sont malheureusement trop souvent balayées par les exigences de la "Realpolitik". Les "Quinze" qui deviendront sous peu les "25", ont cependant patiemment construit une série de mécanismes destinés d'une part à garantir un contrôle du respect des droits de l'Homme au sein des pays membres, et d'autre part à élargir ce contrôle aux partenaires économiques de l'Union sur le fondement de la réciprocité. Ces outils, utilisés par la société civile utilement soutenue dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme, permettent parfois d'obtenir de grandes victoires. L'abolition de la peine de mort en Turquie et les nouveaux droits accordés aux populations kurdes en sont des exemples flagrants, même si les pesanteurs culturelles européennes semblent hypothéquer son rapprochement avec l'Union pour de nombreuses années encore.

Mais les instruments tels les "clauses droits de l'Homme", qui figurent dans les accords liant les 15 aux Etats-tiers, ou les "études d'impact sur le développement durable", resteront lettre morte tant qu'une réelle volonté politique européenne, fondée sur les respects des droits de l'Homme, n'aura pas permis leur application effective.



## A u s o m m a i r e d u C a h i e r

**Enjeux >> La FIDH à Bruxelles : les enjeux du lobbying auprès des institutions européennes [p.8]**

**Turquie - UE >> Quel sens donner au non européen à la Turquie ? [p.10]**

**Mondialisation >> Mondialisation et droits de l'Homme : quid du rôle de l'Union européenne ? [p.12]**

**Accord d'association >> UE/Israël : un jeu de dupes [p.13]**

**UE - Calendrier >> Echéances fin 2002/début 2003 [p.14]**

## Enjeux

# La FIDH à Bruxelles : les enjeux du lobbying auprès des institutions européennes

### SAVOIR

#### TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE (TRAITÉ DE MAASTRICHT, MODIFIÉ PAR LE TRAITÉ D'AMSTERDAM) :

**art. 6 :** 1. L'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme (DH) et des libertés fondamentales, ainsi que de l'Etat de droit, principes qui sont communs aux Etats membres.

2. L'Union respecte les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention

européenne de sauvegarde des DH et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux Etats membres, en tant que principes généraux du droit communautaire.

**art. 11 :** L'Union définit et met en oeuvre une politique étrangère et de sécurité commune couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité, dont les objectifs sont : (...) le développement et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des DH et des libertés fondamentales.

#### TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (TRAITÉ DE ROME, MODIFIÉ PAR LE TRAITÉ D'AMSTERDAM) :

**art. 177 :** La politique de la Communauté dans le domaine [de la coopération au développement] contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des DH et des libertés fondamentales.

**>> L'Union européenne s'est engagée à maintes reprises à promouvoir les droits de l'Homme dans ses relations avec les "Etats tiers". Elle en a les moyens, qu'elle hésite cependant à mettre en oeuvre, le plus souvent pour des raisons de "realpolitik".**

Ainsi existe-t-il dans chaque accord de partenariat économique entre l'Union et les Etats tiers, une "clause droits de l'Homme" consacrant le caractère essentiel des droits humains et de la démocratie dans les relations entre l'Union européenne et ses partenaires.

On doit également mentionner les dispositions du Traité de l'union européenne (qui fixent la promotion des droits de l'Homme comme un objectif de la politique extérieure et de la politique de coopération européenne), les déclarations du Conseil sur la promotion des droits de l'Homme dans le monde ou encore les nombreux instruments juridiques qui ne demandent qu'à être mis en oeuvre (les lignes directrices sur la torture, sur la peine de mort et sur le dialogue en matière de droits de l'Homme).

Si l'on ajoute à cela les nombreuses résolutions votées par le Parlement européen en faveur de la promotion des droits de l'Homme, on ne pourrait a priori qu'être optimiste.

Pourtant force est de constater que ces engagements de principe ne font pas le poids face à la "Realpolitik", surtout depuis que le 11 septembre a placé la stabilité et la sécurité au sommet de toutes les priorités... Les exemples de lourdes déceptions sont ainsi récurrents. Nous n'en reprendrons ici que deux, à titre indicatif :

- Les conclusions des "conseils d'association" entre l'Union européenne et les pays tiers font de moins en moins ne serait-ce qu'allusion aux droits de l'Homme (ex : pas un seul mot sur la Tchécquie dans les conclusions du dernier conseil de coopération avec la Russie)

- Les dispositions sur les droits de l'Homme de l'accord d'association entre l'Union européenne et

Israël ne sont toujours pas mises en oeuvre malgré les graves violations des droits humains commises par cet Etat, et malgré l'appel à la suspension émis par le Parlement européen (résol. 10/04/2002, para 8) et les demandes répétées des ONG.

Que pouvons-nous donc faire pour inverser cette tendance ?

Par l'intermédiaire de sa délégation permanente à Bruxelles, la FIDH observe une ligne de conduite constante : elle vise à mettre l'Union européenne face à ses propres engagements, à pointer son incohérence et son manque de réelle volonté politique. Le but recherché est d'informer, d'alerter et in fine infléchir la politique européenne dans le sens d'une meilleure mise en oeuvre des instruments internationaux.

Le bureau de Bruxelles organise ainsi, entre autres activités, la visite de défenseurs des droits de l'Homme dans la capitale européenne pour qu'ils donnent aux responsables européens des informations de première main sur la situation des droits de l'Homme dans leur pays. Il est important que ces derniers puissent mettre des visages sur les victimes des violations qu'ils dénoncent avec plus ou moins de force.

Ces visites permettent aussi aux défenseurs de réellement comprendre le fonctionnement des institutions européennes et de prendre conscience des enjeux qui se jouent au niveau de l'Union européenne et dans les partenariats avec leurs états respectifs en matière de droits de l'Homme.

Au cours de l'année 2002, la délégation de la FIDH à Bruxelles a permis à plusieurs défenseurs de faire passer avec force et succès leurs messages en direction de l'ensemble des institutions de l'Union européenne :

#### Conseil de l'Union européenne :

- Il a été contacté à chaque visite à travers son secrétariat général ou les représentants permanents des Etats membres à Bruxelles (Belgique, Espagne, Danemark et Grèce).

- On peut mentionner en particulier l'interpellation

#### Adresse de la délégation à Bruxelles :

Délégation permanente de la FIDH à Bruxelles Jusqu'à la fin de l'année 2002 :

91, rue de l'Enseignement 1000 Bruxelles - Belgique

A partir du 1er janvier 2003 :

303-309 Chaussée d'Alsemberg - 1090 Bruxelles Tel : (32 2) 209 62 89 Fax : (32 2) 209 63 80 E mail : fidh.bruxelles@skynet.be

des responsables droits de l'Homme de la présidence Danoise de l'Union européenne par A. Khelil (LADDH) :

*"Au moment où la Troika européenne [dont faisaient partie les Danois] était en visite en Algérie et déclarait que " la situation des droits de l'Homme en Algérie s'améliorait ", je venais d'être arrêté pour intention d'incitation à un rassemblement non armé ! Alors vous comprendrez que votre engagement en faveur des droits de l'Homme, on a du mal à y croire..."*

#### **Commission européenne :**

- Des défenseurs marocains et jordaniens ont pu faire part de leur incompréhension vis-à-vis du choix fait des "pays cibles" dans le cadre du programme de financement de la Commission intitulé "Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme".

- Les Palestiniens ont quant à eux pu interpellier la Commission et avoir un échange de vues concret et direct sur la question de la suspension de l'accord d'association entre Israël et l'Union européenne.

- Les experts géographiques ou en matière de droits de l'Homme ont également discuté longuement avec les représentants de nos ligues en Libye, Liban, Burundi, Congo Brazzaville, République Démocratique du Congo, Kirghizistan...

#### **Parlement européen :**

Les visiteurs ont pu faire passer leur message auprès des députés européens. Cela s'est traduit par :

- La proposition d'amendements à différents rapports (Esteve, Cohn-Bendit/Morillon pour les Jordaniens et les Marocains).

- Nos amis du Congo Brazzaville ont pu exprimer leur mécontentement face au compte-rendu fait par le Parlement européen des élections

présidentielles dans leur pays au mois de mars.

- Un succès important concerne la visite des Algériens qui a eu lieu dans le contexte de la ratification de l'accord d'association Union européenne/Algérie par le Parlement européen. Une semaine de travail à Bruxelles a permis d'obtenir une audition devant la Commission des Affaires Etrangères du Parlement européen pour A. Khelil et N. Dutour (Collectif des familles de disparus). Leur visite et les multiples rencontres qui ont eu lieu à Bruxelles et à Strasbourg ont également conduit à l'adoption d'une résolution forte sur la situation des droits de l'Homme en Algérie (adoptée en octobre 2002).

- De même, le Président de la ligue Iteka (Burundi) a pu exposer la situation alarmante dans son pays devant la Commission Développement du Parlement européen. Nous espérons que cela pourra aboutir sous peu à l'adoption d'une nouvelle résolution...

- Plusieurs autres auditions ont pu avoir lieu devant la Commission Affaires Etrangères dans le cadre du "groupe de travail droits de l'Homme" sur la situation en Libye, au Liban et sur le thème "11 septembre - 1 an après - un bilan sur les droits de l'Homme".

Ces visites sont complétées par un important travail de diffusion des communiqués et lettres ouvertes de la FIDH et des ses ligues membres en direction de l'ensemble des décideurs politiques européens. A cela s'ajoute un important travail de suivi législatif, de lobbying ciblé et de réponse aux demandes d'informations ou d'avis des institutions européennes...

Grâce à tout cela, l'Union européenne ne peut plus prétendre ne pas savoir, mais le combat continue !

**Alan Dreanic**

**Délégué permanent auprès de l'UE**

### **Convention sur le futur de l'Union européenne : quelle place pour la société civile et les droits de l'Homme ?**

La "Convention sur le futur de l'Union européenne" a été créée à l'issue du Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, pour préparer les réformes de l'Union européenne qui seront décidées lors de la prochaine conférence intergouvernementale de 2004 (CIG). Cette Convention constitue une grande innovation car elle rassemble des représentants des gouvernements, des parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission européenne. En outre, un dialogue avec la société civile a été instauré...

En fait, jusqu'à présent, le dialogue a consisté essentiellement en deux éléments :

- un site internet sur lequel toute ONG peut déposer une contribution écrite

- deux journées d'audition organisées en juin. Les ONG droits de l'Homme ont disposé de 20 minutes pour exposer leurs revendications, essentiellement par rapport à la Charte des droits fondamentaux (pour qu'elle devienne contraignante mais aussi pour une amélioration de son contenu). La FIDH et la FIDH-AE avaient activement travaillé à l'élaboration des textes qui ont alors été lus.

Les travaux de la Convention ont démarré lentement et pour beaucoup, il existe déjà un vrai problème de dialogue avec la société civile qui ne parvient pas à s'impliquer réellement dans le débat. Certains pensent même que la Convention serait en passe de devenir un "alibi démocratique pour une diplomatie secrète, à huis clos, entre gouvernements".

Surtout, alors que les enjeux principaux sont hautement politiques et diplomatiques (réformes institutionnelles avant l'élargissement, réforme de la Politique Agricole Commune, réforme de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune...), il sera difficile de placer les droits humains au centre des réflexions... C'est toutefois ce que nous ne cesserons d'exiger de notre plate-forme bruxelloise.

## **S A V O I R**

### **LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

Le Conseil de l'Union européenne est formé des représentants de chacun des gouvernements des Etats membres au niveau ministériel. Sa composition varie selon les sujets qui sont abordés (Affaires Etrangères, transports, finances, etc.).

Le Conseil est le principal organe législatif et décisionnaire de l'Union européenne ; c'est lui qui coordonne les politiques économiques des Etats membres de l'Union, qui arrête le budget communautaire avec le Parlement et conclut les accords internationaux avec les Etats tiers ou les organisations internationales (négociés par la Commission).

Le Conseil est assisté par un Secrétariat général, qui se trouve à Bruxelles et qui prépare ses travaux. Le Secrétariat général est placé sous la responsabilité du Secrétaire général du Conseil, actuellement Javier Solana, qui est également Haut représentant de l'UE pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (Monsieur PESC).

La Présidence du Conseil est exercée à tour de rôle par chaque Etat membre pour une durée de six mois. Après le Danemark, ce sont la Grèce puis l'Italie qui rempliront ce rôle.

Quant au Conseil européen, c'est un Sommet qui a lieu au moins deux fois par an et réunit les Chefs d'Etat et de Gouvernement des quinze. Il donne les grandes orientations de la politique européenne.

# Quel sens donner au non européen à la Turquie ?

### LE CONSEIL EUROPÉEN

#### DE COPENHAGUE (12-13

décembre 2002) va fixer des dates précises pour l'adhésion de certains pays candidats ; ce pourrait être également l'occasion, espérons-le, de fixer la date du début des négociations avec la Turquie.

## S A V O I R

### LA COMMISSION EUROPEENNE

La Commission européenne est composée de vingt commissaires, dont un président, désignés par les gouvernements des quinze Etats membres, et qui sont en principe tenus d'agir en toute indépendance vis-à-vis de leur gouvernement national et dans le seul intérêt de l'Union.

Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- la Commission a le droit d'initiative en matière législative ; le processus normatif de l'Union est cependant tributaire d'une coopération entre les trois institutions de l'UE.
- "Gardienneté des traités" : la Commission veille à ce que les Etats membres, les particuliers et les entreprises respectent le droit communautaire (ex : règles de la concurrence).
- Organe exécutif de l'Union européenne : la Commission gère le budget de l'UE et met en oeuvre les politiques communautaires.
- Elle assume également un rôle important en tant que négociatrice des accords commerciaux et de coopération avec des pays ou groupes de pays tiers, sur mandat du Conseil.

**>> En établissant il y a peu la liste des pays dont la candidature est officiellement acceptée, et qui se voient fixer une échéance précise pour leur entrée au sein de l'Union, l'Europe a dessiné ses frontières des prochaines décennies et défini ce qu'elle sera, ou plutôt ce qu'elle ne veut pas devenir. De cette longue liste, qui inclut des pays dont le niveau de développement et de démocratie est bien loin de celui des Etats fondateurs, la Turquie reste exclue.**

Non seulement cette grande nation, à cheval sur l'Europe et l'Asie, ne fait partie d'aucune des deux fournées d'Etats ayant vocation à intégrer l'UE, celle de 2004 et celle de 2007, mais elle ne se voit indiquer aucune date lui permettant d'entrevoir une possible intégration à la communauté des nations européennes. Les Quinze, en effet, n'ont même pas daigné donner à Ankara quelque espoir d'être un jour admissible à l'UE en lui fixant une échéance, même lointaine. Leur assourdissant silence est ainsi la seule réponse aux demandes réitérées d'un partenaire qui ne cesse de manifester son souhait de les rejoindre

Certes, la Turquie doit encore fournir d'énormes efforts, sur le plan économique comme en matière politique, pour devenir concrètement éligible à l'intégration. Il lui faudra d'abord s'attaquer aux dysfonctionnements d'une économie grevée par un déficit public chronique qui entraîne inflation et inégalités sociales grandissantes. Elle devra aussi, tôt ou tard, affronter le problème d'une armée qui ne rend de comptes à aucune autorité politique, ni pour mener ses opérations au Kurdistan, ni pour exploiter à son profit une kyrielle d'entreprises publiques dont les déficits sont comblés par l'Etat, accentuant ainsi le déséquilibre de son budget. La Turquie devrait donc changer le cœur même de son système de fonctionnement pour convaincre de sa conversion à la bonne gouvernance.

Il lui faudrait aussi fournir des garanties concrètes de sa conversion aux pratiques démocratiques qui sont un des fondements de l'Europe. Trop de répression des minorités, trop de violations de toutes natures des droits humains caractérisent encore le régime turc, également marqué par son refus têtu de reconnaître le génocide subi il y a près d'un siècle par la communauté arménienne

de ce qui était encore l'empire ottoman. Mais si ce pays avance trop lentement en matière de respect des libertés élémentaires, il avance tout de même. Il a donné, il y a quelques mois, des preuves d'un changement d'attitude en la matière en prenant la décision spectaculaire d'abolir la peine de mort et d'autoriser l'usage de la langue kurde, ce dont tous les Européens se sont félicités.

Le refus européen n'est donc pas dû aux performances encore médiocres d'Ankara en matière de droits humains. Dans ce domaine, la fixation de conditionnalités fortes assorties d'un calendrier de réalisation, au respect duquel serait soumise l'intégration, s'avèrerait en effet autrement plus efficace. De plus, les pays élus pour 2004 et pour 2007, et même certains vieux membres de l'Union, ne sont guère des exemples en matière de traitement de leurs minorités. Le sort des communautés tziganes dans les Balkans ne vaut pas, que l'on sache, critère de bonne santé démocratique.

En matière économique, on ne voit pas non plus ce qui bloque la fixation d'une échéance - même lointaine - à Ankara. Malgré les crises à répétition dont ce pays est victime et les dysfonctionnements que l'on a évoqués, la Turquie est un pays dont le dynamisme agricole, industriel et exportateur n'est plus à démontrer. Dans ce domaine aussi, que l'on sache, elle soutient haut la main la comparaison avec les économies roumaine et bulgare, atones et médiocrement gérées. Les Quinze auraient-ils peur d'une agriculture qui concurrence dans bien des domaines leurs propres productions? C'est alors toute l'Europe centrale et orientale, encore très fortement agricole, qu'il aurait fallu laisser à la porte.

La vieille Europe, enfin, répugnerait à accueillir en son sein un pays dont la majorité du territoire est situé en Asie? A cette aune, la Russie n'est guère plus européenne, qui s'étend jusqu'aux confins extrêmes du continent asiatique.

Alors pourquoi ne veut-elle pas de la Turquie? Reste, malheureusement, une seule réponse : à cause de sa religion et de sa population. Car l'intégration de ce pays aux Quinze signifierait

l'entrée dans cette communauté de plus de 60 millions de musulmans. En refusant la Turquie, l'Europe se définit une fois de plus comme un club chrétien, où ce qu'on appelle sommairement la "communauté de culture" tient lieu de ciment symbolique à des pays qui se sont pourtant affrontés tant de fois dans l'histoire. La Turquie, cette héritière de l'empire ottoman dont l'histoire est intimement tissée à celle de l'Europe, se voit signifier qu'elle est trop étrangère - puisque musulmane - pour faire partie d'un continent auquel tant de choses l'associent.

La fin de non recevoir européenne est consternante en ce qu'elle manifeste la volonté d'exclusion aux relents identitaires dans laquelle elle s'enferme. Elle est également une faute, car elle livre aussi la Turquie à ses propres démons. Car c'est grâce à l'espoir d'une possible intégration à l'UE que les démocrates turcs parviennent, depuis quelques années, à se faire entendre. Ils savent que l'ancrage à l'Europe affaiblirait considérablement les nostalgiques des traditions autoritaires, pour qui la démocratie serait dommageable à l'unité nationale, ou au renforcement des liens avec la Oumma musulmane. Le camouflet européen a pour eux des allures d'abandon. L'armée qui, de par sa position géostratégique jusqu'en 90 sur le flanc Sud de l'URSS, puis comme base arrière des raids aériens sur l'Irak, joue son jeu avec les Etats-Unis et veille sur ses intérêts matériels, et tous les nationalistes seront en revanche ravis, qui voient

dans l'alliance privilégiée avec Washington une alternative moins contraignante pour leurs intérêts. Quant aux partisans d'un ancrage identitaire opposé à celui que représente l'Europe, ils se tourneront vers l'Asie centrale, où la famille turcophone peut se reconstituer sur les débris de l'empire soviétique. Non que le fait, pour une puissance régionale, de retrouver un hinterland soit en soi négatif, mais - dans le contexte actuel - les alliances centre-asiatiques ne sont guère propices aux progrès du pluralisme.

Le refus européen est donc à la fois une erreur et une faute. Il est lourd de risques autrement plus préoccupants que la pression aux frontières orientales de l'Union d'une population aux capacités migratoires importantes mais gérables. Car un pays livré à son armée ou tenté par les extrêmes aura, n'en doutons pas, une influence négative sur son riche voisin mué en forteresse. Mais, pour l'heure, il ne reste plus qu'à regretter cette occasion manquée par l'Europe de montrer son universalisme à ceux auxquels elle ne cesse de s'offrir en exemple.

**Sophie Bessis  
Universitaire**

**Driss El Yazami  
Secrétaire général de la Fédération  
internationale des droits de l'Homme (FIDH)**

**L'article a été publié dans les colonnes du quotidien  
Le Monde daté du 24 octobre 2002.**

## **FIDH - FIDH AE - LDH/France : Lettre ouverte**

**M. Silvio Berlusconi  
Premier Ministre de la République italienne**

Monsieur le Premier Ministre,

Dans la semaine du 5 au 10 novembre, doit se tenir à Florence, le Forum Social Européen. Ce forum va regrouper des organisations et des personnes venant de toute l'Europe géographique. Il a pour but de promouvoir une réflexion sur la place des pays européens et d'aborder les problèmes propres à ces pays. Il doit préparer le prochain forum social mondial.

Nous apprenons que vous envisageriez de faire jouer les clauses du traité de Schengen vous autorisant à rétablir les contrôles aux frontières, y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne.

Nous ne comprenons pas que vous puissiez envisager cette mesure de défiance à l'égard de militants et d'organisations qui n'ont pour seul souci que de débattre.

Au contraire, nous pensons que c'est en favorisant ce type d'initiative que l'on fera avancer les choses. Le débat démocratique prend, aujourd'hui, une dimension européenne et mondiale et il serait peu convenable que ce débat soit entravé par des mesures de police.

De plus, de telles mesures sont de nature à provoquer plus de troubles qu'elles ne prétendent en prévenir. En soumettant les participants à ce forum à des contrôles aussi inutiles qu'humiliants, vous créeriez ainsi une atmosphère propre à créer des incidents dont vous porteriez alors toute la responsabilité.

Nous vous demandons de respecter la liberté de déplacement de chacun des participants, d'une part, en ne rétablissant pas les contrôles aux frontières pour les ressortissants de l'Union Européenne, et, d'autre part, de faciliter le plus largement possible aux ressortissants des autres pays d'Europe l'accès à votre territoire.

Vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

## **S A V O I R**

### **LE PARLEMENT EUROPÉEN**

Le Parlement européen est composé de 626 députés élus au suffrage universel direct par les citoyens de l'UE. Au cours des révisions successives des traités, les pouvoirs du Parlement se sont progressivement élargis. Il exerce de manière générale un rôle de contrôle des activités communautaires :

Commission et Conseil sont appelés à lui rendre compte de la plupart de leurs activités. Ce contrôle est exercé par le biais de l'examen de rapports, de questions orales et écrites adressées à la Commission et au Conseil, etc.

Selon l'objet, les pouvoirs du Parlement en matière législative sont plus ou moins étendus : parfois, le Parlement arrête les actes législatifs sur pied d'égalité avec le Conseil (procédure de co-décision). Parfois, son avis conforme est requis (ex : pour qu'un accord international puisse être conclu). Parfois, il est simplement consulté.

Le Parlement européen partage avec le Conseil l'autorité budgétaire ; ce n'est qu'après l'accord du Parlement que le budget communautaire annuel peut entrer en vigueur. Par ce biais, le Parlement peut exprimer ses priorités politiques. Les députés européens sont regroupés en groupes politiques actuellement au nombre de huit ; leurs travaux sont préparés au sein de 17 commissions thématiques et de 20 délégations inter-parlementaires géographiques qui entretiennent des relations avec les Parlements des Etats tiers.

## Mondialisation

# Mondialisation et droits de l'Homme : quid du rôle de l'Union européenne ?

## GLOSSAIRE

### ETUDE D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le but de ces études, confiées à des consultants indépendants, est d'évaluer l'impact potentiel des accords commerciaux sur le développement durable des différentes régions concernées.

### CLAUSE DROITS DE L'HOMME

Disposition prévoyant que les droits de l'Homme et les principes démocratiques constituent un "élément essentiel" des accords liant l'UE et les Etats tiers.

### FORUM EUROPÉEN MULTI-PARTIES

Il réunit quatre types d'acteurs : les employeurs européens (UNICE), les entreprises faisant de la RSE (CSR-Europe), les syndicats européens (CES) et la société civile (ONG sociales, environnementales, de défense des consommateurs et de droits de l'Homme).

### AGENCES DE CRÉDIT À L'EXPORTATION

Institutions nationales qui fournissent des garanties financières à des compagnies privées pour soutenir partout dans le monde des activités commerciales souvent préjudiciables à l'environnement et aux droits de l'Homme.

**>> "Première puissance commerciale mondiale devant les Etats-Unis et le Japon, protagoniste majeur des négociations du cycle de l'Uruguay, l'UE continue à jouer un rôle de tout premier plan dans les travaux de l'OMC. Elle adhère pleinement à l'objectif de libéralisation du commerce mondial encouragée et garantie par des règles multilatérales décidées par consensus."** Site de la Direction Générale (DG) Commerce de la commission européenne.

Cette auto-description montre à quel point il est important aujourd'hui d'interpeller l'UE en tant que telle lorsque l'on milite pour une mondialisation respectueuse des droits de l'Homme. Une fois n'est pas coutume, l'UE donne quelques pistes d'action intéressantes qu'il serait dommage de ne pas exploiter...

### 1) Le "dialogue" avec la société civile instauré par la DG Commerce de la Commission européenne (Commissaire Pascal Lamy).

Régulièrement, cette DG organise des réunions d'échange avec la société civile. Elles permettent de faire le point sur les positions de l'UE dans les négociations de l'OMC, de répondre à tout type de question ou de présenter les nouvelles initiatives de l'Union. En particulier, depuis 1999, la Commission européenne a lancé des "Etudes d'impact sur le développement durable" (Sustainable Impact Assessments). Les ONG consultées ont déjà exprimé leur satisfaction face à cette initiative mais aussi et surtout leurs critiques par rapport aux a priori libéraux des premières conclusions rendues... Il nous appartient de veiller à ce que ces études ne soient pas qu'une légitimation aisée des politiques commerciales de l'UE.

### 2) Les "clauses droits de l'Homme" dans les accords commerciaux UE/Pays tiers.

Depuis 1995, les accords conclus entre l'UE et les Etats tiers comportent systématiquement une "clause droits de l'Homme". Ce type de disposition lie maintenant l'UE à plus de 120 pays.

La clause a pour conséquence qu'une partie à l'accord peut prendre des mesures appropriées quand l'autre partie viole un élément essentiel de l'accord. Les droits de l'Homme et les principes démocratiques constituant un élément essentiel de l'accord, leur violation par une des parties permet à l'autre de prendre des mesures en vertu de l'accord - ce qui signifie qu'elle peut suspendre en tout ou en

partie la mise en œuvre de l'accord. Hélas, jusqu'à présent, aucun mécanisme systématique de mise en œuvre de cette clause droits de l'Homme n'a été établi et elle n'a jamais été activée pour décider l'adoption de sanctions. La FIDH a donc proposé des solutions concrètes pour pallier cette lacune. Pour plus d'informations, voir l'article de la FIDH : "Comment optimiser l'utilisation des clauses "droits de l'Homme" : <http://www.fidh.org/intgov/ueurop/ue/clauseuf.htm>

### 3) La responsabilité sociale des entreprises.

Le 2 juillet 2002, la Commission européenne a publié une communication concernant la responsabilité sociale des entreprises (RSE) : "Une contribution des entreprises au développement durable". Elle y expose une stratégie communautaire de promotion de la RSE, tout en définissant ce concept, sa place par rapport au développement durable et ses retombées sur les entreprises et la société. Conformément à cette communication, la Commission a lancé officiellement le 16 octobre un "Forum européen multi-parties prenantes sur la Responsabilité Sociale des Entreprises". La FIDH a été choisie pour faire partie de ce Forum qui va débattre jusque mi-2004 des expériences de RSE en Europe et d'une éventuelle "convergence" des pratiques. L'enjeu est d'arriver à des conclusions pouvant être utilisées par la Commission européenne pour proposer une éventuelle réglementation européenne en la matière. De nombreux débats ont par ailleurs lieu à Bruxelles sur des thématiques similaires : conférence sur "Les fonds de retraite, un levier pour la RSE en Europe ?", débats fréquents sur la question de la survie des services d'intérêt général et sur la nécessité d'établir des critères éthiques pour la passation des marchés publics... En outre de nombreuses pressions sont faites pour que la Convention sur le futur de l'UE se penche sur la nécessité d'une Europe sociale...

### 4) Le lancement d'une campagne européenne pour imposer aux "Agences de Crédit à l'Exportation" un respect minimal de normes éthiques.

Lancée par des ONG environnementales, une campagne se met en place à Bruxelles en direction de l'UE pour que celle-ci impose aux agences des 15 Etats membres de respecter un minimum de normes éthiques.

## Accord d'association

## UE/Israël : un jeu de dupes

**>> Dans un communiqué conjoint de la FIDH, du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et de l'OMCT en date du 18 octobre 2002, la FIDH s'inquiétait de la détérioration continue de la situation dans les territoires palestiniens occupés et appelait l'Union Européenne à faire face à ses responsabilités dans le cadre de l'Accord d'association entre l'UE et Israël. En effet, l'article 2 des Accords d'association stipule que le partenariat doit être basé sur le respect des droits de l'Homme et des valeurs démocratiques, qui constituent un élément essentiel des Accords d'association.**

L'Union Européenne a donc le devoir de prendre en compte l'impact de ses politiques et accords de partenariat sur les droits de l'Homme et la démocratie<sup>1</sup>. Or jusqu'à présent, le dialogue avec Israël n'a pas produit de résultats positifs ; la situation des droits de l'Homme s'est dégradée de façon extrêmement préoccupante.

En effet, l'usage de la force par Israël en réaction aux attentats, qui ont fait 263 morts dont 236 civils en Israël depuis le 29 septembre 2000, se traduit par une violence aveugle, excessive et disproportionnée, en violation du droit international. Depuis le début de la deuxième Intifada, plus de 1400 palestiniens ont trouvé la mort. Au moins 79 d'entre eux ont été victimes d'exécutions arbitraires. Au 30 septembre 2002, au moins 2700 palestiniens seraient détenus arbitrairement. De nombreuses sources font état de conditions inhumaines de détention, y compris de cas de torture.

Une politique systématique de destruction des infrastructures a également été mise en œuvre; les démolitions de maisons se font en violation de l'article 53 du Pacte International sur les droits civils et politiques, et ont été assimilées à un traitement cruel, inhumain et dégradant par le Comité des Nations unies contre la torture en Novembre 2001. Israël ne respecte pas la liberté de mouvement garantie par l'article 2 du Pacte international sur les droits civils et politiques. De plus, le bouclage prolongé des territoires occupés conduit à des violations massives des droits économiques, sociaux et culturels pourtant consacrés par le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels ratifié par Israël. Le droit à la santé en particulier est quotidiennement bafoué : les hôpitaux

sont privés de médicaments, les ambulances sont attaquées, les civils palestiniens n'arrivent plus à se rendre aux centres de soins...

En dépit de la position de l'UE concernant la portée territoriale de l'Accord d'association, les autorités israéliennes considèrent toujours que l'Accord couvre tous les territoires sous contrôle israélien, ce qui contrevient aux nombreuses résolutions des Nations unies concernant les territoires occupés par Israël depuis 1967.

Le bouclage des territoires, la construction de colonies, la destruction d'immeubles - y compris des infrastructures financées dans le cadre des accords UE/ Palestine- et de terres agricoles contribuent à paralyser totalement l'économie palestinienne. Dans ces circonstances, l'accord d'association n'a aucun effet positif pour le peuple palestinien, et Israël bénéficie de préférences commerciales injustifiées.

Au vu des violations massives des droits de l'Homme et du droit humanitaire commises par Israël, et du fait que l'Accord bénéficie en pratique à des biens produits dans les colonies au sein des territoires occupés, la FIDH recommande la suspension totale ou partielle de l'Accord d'association. Elle demande également la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la situation des droits de l'Homme dans les territoires occupés et en Israël, l'envoi d'une force internationale de protection pour la population des territoires occupés et le retrait d'Israël des territoires occupés.

Dans sa déclaration du 21 octobre 2002, le Conseil d'association UE-Israël a confirmé l'analyse de la FIDH, en appelant Israël à mettre fin aux activités qui violent le droit humanitaire et les droits de l'Homme, notamment aux exécutions extra-judiciaires, aux démolitions d'immeubles, et au bouclage des territoires. L'UE condamne fermement les actions militaires contre les civils, qui sont injustifiables quelles que soient les circonstances, et appelle à un gel immédiat des colonies.

De plus, le Conseil a réaffirmé l'importance du respect des droits de l'Homme et des valeurs démocratiques inscrit à l'article 2 de l'Accord d'association, et envisage la possibilité de revoir l'Accord en fonction de l'évolution de la situation.

**Note :**

1. Voir notamment Communication de la Commission du 8 mai 2001 et Conclusions du Conseil de Juin 2001.

## S A V O I R

**L'INITIATIVE EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE ET LES DH (IEDDH)**

Il s'agit d'un financement annuel de près de 100 millions d'euros afin de soutenir les DH et la démocratie dans les pays tiers. Cette ligne budgétaire vise notamment, voire principalement, à soutenir les initiatives de la société civile. De plus, l'accord des autorités des pays concernés n'est pas requis, ce qui laisse une large marge de manoeuvre à la Commission européenne pour soutenir les ONG indépendantes, y compris dans les pays où ce soutien n'est pas accepté volontiers par les autorités. L'IEDDH est donc fondamentale. En décembre 2001, la Commission européenne a adopté un document de programmation qui prévoit notamment les priorités pour l'utilisation des ressources en 2002. Les ONG intéressées ont pu faire valoir leurs vues lors de la préparation de ce document. Elles sont également régulièrement consultées/informées sur les modalités de mise en œuvre de cette ligne budgétaire. Les ressources de l'IEDDH sont allouées à travers des projets ciblés (ex. soutien au Haut Commissariat aux DH des Nations unies), des appels à propositions et des micro-projets. Malheureusement, les micro-projets, particulièrement importants pour soutenir les ONG locales, n'ont pas pu être mis en œuvre cette année... Au regard de l'importance des micro-projets et de leur complémentarité par rapport aux autres financements prévus sur cette ligne, la FIDH espère que tout sera mis en œuvre afin qu'ils voient le jour au plus tôt.

## UE - Calendrier des échéances fin 2002/début 2003

### Tous pays

- 1) 18-19/11 : Réunion du Conseil Affaires générales et relations extérieures, y compris la réunion des ministres de la Défense
- 2) 12-13 décembre : Conseil européen de Copenhague (finalisation " historique " de l'élargissement de l'Union européenne)
- 3) 20-21 décembre : Forum droits de l'Homme de l'Union européenne à Copenhague
- 4) Parlement européen : préparation du rapport Van den Bos sur le rôle de l'Union européenne pour la promotion des Droits de l'Homme dans le monde (vote final en avril-mai 2003).

### Afrique

- 1) 25-28 novembre : UE-Afrique : 5ème session de l'assemblée parlementaire paritaire ACP-Union européenne à Bruxelles
- 2) 27 Novembre: EU-ACP negotiations: updates on process and Sustainability Impact Assessment (Dialogue with DG Trade of the European Commission)
- 3) Avril 2003 : 2ème sommet Union européenne-Afrique à Lisbonne

### Maghreb/Mashrek

Liban / Parlement européen : Processus de ratification de l'accord d'association Union européenne/Liban et adoption d'une résolution " droits de l'Homme, situation politique " :

- 26/27 novembre: discussion et adoption de l'avis conforme et de la résolution sur les droits de l'Homme au Liban en Commission des affaires étrangères
- 16-19 décembre: adoption de l'avis conforme et de la résolution finale en plénière à Bruxelles

### Amériques

- 1) Chili : 20 November: Sustainability Impact Assessment of EU-Chile Agreement trade pillar: Final Report (DG Trade of the European Commission)
- 2) Mexique : 26 novembre : Forum civil Union européenne/Mexique sur la mise en œuvre de l'accord d'association
- 3) Etats-Unis : 16 décembre : Troïka de l'Union européenne avec les Etats-unis

### Europe de l'Est/Asie centrale

- 1) Russie : 11 novembre : Sommet UE-Russie à Bruxelles
- 2) Pologne, République Tchèque, Hongrie et Bulgarie : 18-19 novembre : Conseils d'Association
- 3) Union européenne-Pays candidats : 12-13 décembre : Conseil européen (décision finale cf élargissement)

### Asie

- 1) Chine : " EU-China dialogue " : 13 novembre
- 2) Iran : 1er round du dialogue Droits de l'Homme Union européenne/Iran : 16-17 décembre

**Parmi les documents de référence de l'UE dans le domaine des droits de l'Homme figurent la Communication de la Commission européenne du 8 mai 2001 relative au rôle de l'Union européenne dans la promotion des droits de l'Homme et de la démocratisation dans les pays tiers : elle fixe les grands principes de la politique européenne en la matière, et a été approuvée par le Conseil (Conclusions du 25 juin 2001). Les aspects les plus positifs de cette déclaration comprennent les propositions faites par la Commission de:**

- Promouvoir la cohérence et l'uniformité des actions en faveur des droits de l'Homme des différentes institutions de l'UE et des Etats membres
  - Intégrer de manière systématique les droits de l'Homme dans un dialogue politique transparent avec les pays tiers et donner un contenu aux clauses droits de l'Homme qui figurent dans les Accords d'Association et les accords commerciaux de la CE, en établissant des critères de référence visant à mesurer les progrès dans ce domaine
  - Intégrer la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie dans les programmes d'aide extérieure
  - Encourager les entreprises multinationales à jouer le rôle qui est le leur dans l'amélioration du respect des droits de l'Homme
- Toutefois, la realpolitik semble trop souvent l'emporter sur ces principes...

Par ailleurs, le Conseil a adopté des lignes directrices qui orientent sa politique étrangère dans trois domaines touchant aux droits de l'Homme : les lignes directrices sur la peine de mort (29 juin 1998), les lignes directrices sur la torture (9 avril 2001), et les lignes directrices sur les dialogues relatifs aux droits de l'Homme (13 décembre 2001). C'est en vertu de ce dernier document que l'UE est en train de s'engager dans un dialogue sur les droits de l'Homme avec l'Iran.

Depuis décembre 1999, la Présidence en exercice de l'UE, assistée de la Commission européenne, organise une fois par an un **Forum des droits de l'Homme**, qui réunit responsables européens issus des différentes institutions ainsi que des Etats membres, ONG et personnes issues du milieu académique afin d'engager un dialogue entre ces différents acteurs et de formuler des recommandations sur la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'Homme. Le prochain Forum aura lieu à Copenhague, les 20 et 21 décembre 2002.

Depuis décembre 1999 également, l'UE publie un **Rapport annuel sur les droits de l'Homme**, qui décrit l'ensemble des actions entreprises dans ce domaine au cours de l'année écoulée, tant sur le plan des relations extérieures que s'agissant des droits et libertés au sein de l'UE. Le dernier rapport annuel vient d'être rendu public (<http://ue.eu.int/fr/summ.htm>). Il s'agit d'un outil important qui pourrait - et devrait - être utilisé plus activement par le Parlement européen afin d'exercer un contrôle démocratique sur la politique menée par l'UE dans ce domaine.

### **Autres liens internet :**

- Site de la DG Relations extérieures de la Commission européenne, consacré à la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'Homme (avec tous les textes de références) : [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/human\\_rights/intro/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/human_rights/intro/index.htm)
- Site de la DG Commerce de la Commission européenne (dialogue avec la société civile) : [http://trade-info.cec.eu.int/civil\\_soc/intro1.php](http://trade-info.cec.eu.int/civil_soc/intro1.php)
- Site de la présidence danoise de l'Union européenne : <http://www.eu2002.dk/main>
- Site de la Convention sur le futur de l'Union européenne : <http://european-convention.eu.int>